Bien Faire pour Bien Vivre - Juin 2023

Adoption d’un protocole d’accord rue du Four

Groupe majoritaire du conseil municipal

En février 2017, une cavité apparaissait à l’entrée de la cour du 18 rue du Four avec un affaissement de la voie publique. Pour fixer les responsabilités sur l’origine du sinistre, entre la commune, SIECCAO, Suez et les riverains, la justice a été saisie qui a désigné des experts. Dans l’attente, la circulation a été limitée pour la sécurité des usagers et une passerelle d’accès aux propriétés privées mise en place. Après six ans d’une procédure loin d’être terminée, la commune s’est rapprochée des riverains. Après de multiples échanges, un accord a été négocié, sur les modalités d’exécution des travaux nécessaires avant cette décision de justice et sur les indemnisations. La commune avancera les fonds pour les travaux, les frais, les indemnités et renoncera auprès des propriétaires à toute poursuite, sans renoncer à poursuivre les délégataires, en son nom et en leur nom.

Le 11 mai, le conseil municipal se réunissait pour entériner ce protocole d’accord, autoriser le Maire à le signer et engager les actes. Après un débat houleux avec l’opposition minoritaire, celle-ci a choisi de s’abstenir en s’appuyant, non pas sur le fond de ce protocole qui était la base du débat à avoir, mais sur l’incertitude de l’accord des riverains. Il a été indiqué que ce protocole n’aurait pas été soumis à l’approbation du conseil sans la validation des avocats. Nous ne pouvons que réprouver un comportement irresponsable vis-à-vis de la sécurité publique, peu respectueux d’administrés dans la détresse et qui s’appuie sur des « j’ai entendu dire ». Il s’impose aux élus de faire avancer les dossiers dans lesquels ils doivent s’investir et d’informer au plus vite le conseil de faits qui ralentiraient son action, sans attendre qu’il soit réuni. Surtout, pour un sujet de sécurité où des

administrés se voient privés de la jouissance de l’accès à leurs biens. Cette situation, héritée du passé dont la nouvelle majorité s’est attelée à résoudre dès son élection n’a que trop duré et la politique « politicienne » ne mène à rien… Ces travaux, études, frais de procédure s’élèveront à des montants importants. La commune soucieuse de l’utilisation des deniers publics, agit en toute connaissance de cause : celle des Asniérois.